



Travail bénévole pour un particulier

Par **sgauthier**, le **28/08/2008** à **10:57**

Bonjour,

Nous disposons d'un petit champ que nous entretenons très peu (nous y maintenons un mini-potager pour notre petite fille uniquement).

Un voisin me demande s'il pourrait y jardiner pour lui et sa famille en échange de quoi il s'occuperait de l'entretien du champ (c'est à dire débroussaillage).

Nous ne souhaitons pas vendre ce terrain (car familial depuis plusieurs générations) ni le louer (car il y a le mini-potager de notre fille).

Comme il s'agit d'un échange de bons procédés, je ne souhaite pas rémunérer la personne. Toutefois, j'aimerais rédiger un document (contrat de bénévolat?) pour nous prémunir de tout incident (reprise du terrain lorsqu'il le faudra, plantations qui auront été effectués, respect des plantations existantes, préciser qu'il s'agit bien d'un échange de bons procédés et non d'un emploi).

Comment puis-je procéder?

Merci de votre retour.

Par **Tisuisse**, le **28/08/2008** à **13:54**

Vous le pouvez mais rien ne vous dit que cette personne ne fera pas venir, à l'occasion, des

gens de sa famille ou des amis, avec enfants ou animaux, et que votre parcelle ne risque pas d'en souffrir (potager piétiné, récolte en partie "cueillie" par ces enfants, etc) ? Par ailleurs, que se passera-t-il si cette personne bénévole a un accident pendant qu'elle s'occupe d'entretenir votre terrain ? Prenez des précautions et, à votre place, j'interrogerai les juristes de ma compagnie d'assurances.

La chose est faisable mais soyez prudent car vous savez que, en cas de problème, l'amitié disparaît subitement.

Par **sgauthier**, le **28/08/2008** à **13:59**

Merci pour votre retour